

La SPA de l'Estrie, sous le choc, dénonce les actes de cruauté d'un citoyen de Lac-Mégantic

Sherbrooke, le 8 février 2018 – Des accusations ont été déposées contre un résident de Lac-Mégantic en vertu de l'article 446 (1) b) (2) b) du Code criminel. Ce citoyen a volontairement abandonné ses deux chiens et son chat en détresse et a volontairement omis de fournir à ses trois animaux les aliments, l'eau, l'abri ainsi que les soins convenables et suffisants.

Le 31 janvier dernier, à la suite de la réception d'une plainte, des inspecteurs de la SPA de l'Estrie ont dû intervenir de toute urgence en se rendant au domicile où logeaient les 3 animaux en question. Ils y ont découvert 2 chiens et 1 chat très fortement amaigris. *« Ils avaient tout simplement la peau sur les os, carrément squelettiques, précise Geneviève Cloutier, porte-parole de la SPA de l'Estrie. Étant donné leur état critique, les animaux ont immédiatement été saisis par nos inspecteurs et transportés au refuge afin qu'ils puissent recevoir d'urgence tous les soins vétérinaires requis. »*

Une situation tout simplement inconcevable

Les vétérinaires ont réalisés plusieurs examens sur les trois animaux et, malheureusement, ils dû procéder à une euthanasie « humanitaire » pour l'un des deux chiens étant donné son état. En soins vétérinaires, une échelle, surnommée « l'état de chair », est utilisée afin de déterminer si l'animal a un poids santé et prodigue une cote variant de 0 à 9, dont 9/9 est associée à de l'obésité extrême alors que la normalité se situe plutôt autour de 5/9. Or, ce chien avait une cote égale à 0/9 et ne pesait que 16 kilos alors qu'il aurait dû avoir un poids équivalent à près de 35 kilos. L'état de déshydratation fortement avancé dans lequel se trouvait l'animal ainsi que sa faible température corporelle indiquaient malheureusement que ce chien était tout simplement en train de mourir. *« Notre vétérinaire traitante m'a confié qu'il s'agissait du pire cas de maigreur qu'il lui avait été permis de constater durant sa carrière. D'ailleurs, elle n'avait jamais vu un animal encore vivant possédant un « état de chair » équivalent à une cote de 0, mentionne Geneviève Cloutier. Inspecteurs et autres personnels du refuge ont été marqués par l'état dans lequel se trouvait ce pauvre chien, à peine âgé de 4 ans et de type Boxer croisé. »*

En ce qui concerne l'autre chien et le chat, ces derniers souffraient également de malnutrition sévère et de déshydratation avancée. La petite chienne, âgée de près de 4 ans et de race Teckel, possédait un « état de chair » correspondant à 2/9 et ne pesait que 3 kilos, soit près de la moitié de son poids normal. Le chat, âgé d'environ 1 an, avait un « état de chair » plus viable, soit de 3/9. Heureusement, l'équipe vétérinaire a été en mesure de les sauver, tous les deux. Ils sont présentement au refuge où ils reçoivent toujours des soins, mais leur état est stable. *« Ils auront un long chemin à parcourir avant d'être complètement remis, mais on ne craint plus pour leur vie, indique Geneviève Cloutier. »*

Prendre soin de nos animaux

La porte-parole rappelle l'importance d'offrir tous les soins nécessaires à son animal de compagnie. *« Parmi ceux-ci, il faut, l'alimenter avec une nourriture adaptée à sa condition et à son âge, lui fournir une eau propre et fraîche ainsi qu'un abri où il pourra se protéger des intempéries ou de la chaleur, le*

toiletter régulièrement, le faire vacciner annuellement et lui offrir un espace vital assez grand et propre. »

En terminant, la SPA de l'Estrie souhaite rappeler une fois de plus l'importance de la dénonciation. « On ne le dira jamais assez, mais il est primordial de dénoncer. Si vous êtes témoins d'une situation de négligence ou si vous êtes seulement suspicieux, n'hésitez pas à communiquer avec vous sans tarder, affirme Geneviève Cloutier. C'est grâce à ces signalements, tous confidentiels, que nous pouvons porter secours à des centaines d'animaux, ici en Estrie. » Soulignons que la SPA de l'Estrie a le mandat d'appliquer les lois fédérale et provinciale ainsi que la réglementation municipale en matière de protection et de bien-être animal.

À propos de la SPA de l'Estrie

Chaque année, plus de 5 000 animaux séjournent à la Société protectrice des animaux de l'Estrie. L'organisation dessert 27 municipalités estriennes et compte plus de 40 employés, des employés dévoués qui œuvrent quotidiennement à améliorer les relations entre les humains et les animaux de la région. Au printemps prochain, en plus de souligner l'ouverture de son nouveau refuge, la SPA de l'Estrie célébrera son 40^e anniversaire de fondation.

Bas de vignette

1. Le chien de type Boxer croisé, tout juste avant son euthanasie.
2. La chienne de race Teckel, surnommée Becky.
3. Le chat domestique qui porte désormais le prénom d'Ed.

- 30 -

Source : Geneviève Cloutier
Porte-parole
Responsable du marketing et des communications
SPA de l'Estrie
819 821-4727, poste 140
gcloutier@spaestrie.qc.ca